

1022022 sfp

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

DECISION DU MAIRE

prise en vertu de l'article L 2122. 22
du Code Général des Collectivités Territoriales



OBJET : Tarifs Pass'Sport Eldo 2022

Le Maire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22.,
VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire

DECIDE :

Article 1 : Dans le cadre du Pass'Sport Eldo 2022 qui se déroulera du 11/07/2022 jusqu'au 31/08/2022, plusieurs options avec différents tarifs sont proposés aux futurs inscrits.

Article 2 : Tarifs Pass'Sport Eldo :

TARIFS A LA SEMAINE	
La semaine 28 (Du 11/07 au 15/07) Le 14/07 férié (Semaine incomplète)	20,00 €
La semaine 29 (DU 18/07 au 22/07)	25,00 €
La semaine 30 (Du 25/07 au 29/07)	25,00 €
La semaine 31 (Du 01/08 au 05/08)	25,00 €
La semaine 32 (Du 08/08 au 12/08)	25,00 €
La semaine 33 (Du 15/08 au 19/08) Le 15/08 férié (Semaine incomplète)	20,00 €
La semaine 34 (Du 22/08 au 26/08)	25,00 €
La semaine 35 (Du 29/08 au 31/08) Spécifique « Savoir Rouler A Vélo »	20,00 €
TARIFS 2 SEMAINES	
OPTIONS PARMI LES SEMAINES 29,30, 31, 32 ET 34 (Semaines complètes)	45,00 €
TARIFS 3 SEMAINES	
3 SEMAINES	60.00 €
SEMAINE SUPPLEMENTAIRE	
CHAQUE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE	15,00 €

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des services municipaux est chargé de l'exécution de la présente décision, dont copie sera diffusée aux services suivants, après transmission aux services chargés du contrôle de légalité :

- Sports
- Communication
- Trésorerie,
- Services des Finances,
- Moyens Généraux.

Fait à Dole, le 24 MARS 2022

Le Maire,
Jean-Baptiste GAGNOUX

